

**CUMUL RSA ET SALAIRES D'UNE REPRISE D'EMPLOI
POUR CERTAINS SECTEURS PROFESSIONNELS
DU 1^{ER} JANVIER 2024 AU 30 JUIN 2024**

Afin de soutenir les bénéficiaires du RSA dans leur parcours d'insertion vers l'emploi durable comme les filières professionnelles rencontrant des difficultés à recruter, il est procédé, pour le calcul des droits au RSA, à la neutralisation des salaires issus d'une reprise d'emploi pour deux trimestres de droits au maximum sur 12 mois glissants.

Conformément à la délibération du Conseil Départemental de la Côte-d'Or du 18 décembre 2023 et au Règlement des décisions d'opportunité, sous réserve que l'ensemble des conditions requises pour bénéficier du RSA soient remplies, la neutralisation concerne les salaires issus d'une reprise d'emploi entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2024, dans un secteur professionnel rencontrant des difficultés de recrutement (la liste des secteurs concernés et les conditions du dispositif sont définies par le Département et consultables sur le site www.cotedor.fr). Ce dispositif s'adresse aux bénéficiaires du RSA avec un droit versé à la date de reprise d'emploi, domiciliés sur le périmètre des Agences Solidarités Côte-d'Or de Dijon, Montbard et Talant-Chenôve.

Nom : _____

Prénom : _____

N° Allocataire (MSA ou CAF) : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Nom de l'employeur : _____

Emploi occupé : _____

Secteurs professionnels et métiers concernés :

- Bâtiment et travaux publics : tous métiers ;
- Aide à la personne : tous les métiers auprès du public en perte d'autonomie (âge et handicap) ;
- Médico-social : les métiers d'agent de service hospitalier, aide-soignant, infirmier, métiers intervenant en établissement de protection de l'enfance, particulièrement maître de maison, veilleur de nuit, moniteur-éducateur ;
- Industrie agroalimentaire : tous les métiers ;
- Transport : conducteur routier de marchandises, transport de personnes lié à la santé ;
- Logistique : tous métiers ;
- Agriculture et viticulture : tous métiers ;
- Entretien-propreté : agent de propreté, agent d'entretien, de bureau, de locaux, et industriel (depuis le 28 avril 2021) ;
- Hôtellerie-Restaurant : tous métiers hors direction et gestion (depuis le 12 octobre 2021) ;
- Animation et accueil périscolaire et extrascolaire : tous métiers (depuis le 1^{er} juillet 2022).

Date de signature du contrat de travail : _____

Je soussigné Mme/M. _____

Certifie exactes les informations renseignées dans le présent formulaire, et atteste reprendre un emploi après une période d'inactivité. Je déclare avoir été sans emploi depuis :

- moins d'un mois,
- entre un et six mois,
- plus de 6 mois.

Fait à (Ville) _____

Le (Date) : _____

Signature :